

Attestation de compétence - formation préalable du personnel d'encadrement de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante - travaux de sous-section 3

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AMAXTEO
BENJAMIN JACQ
01.64.27.07.89
contact@amaxteo.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- Etre âgé de plus de 18 ans. - Fourniture d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Prérequis pédagogiques :

- Maîtriser la langue française (sinon contacter l'Organisme de Formation par téléphone).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Diriger et coordonner l'exécution de travaux, mettre en oeuvre le plan de retrait ou d'encapsulage. Conformes aux exigences du Code du Travail et à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. -être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante ; -connaître les notions d'aéraulique ; -être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

Contenu et modalités d'organisation

Prescriptions minimales de formation : - connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ; -connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent; -connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ; -connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ; -connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; -connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ; -être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante; -connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées; -être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement; Sont notamment visées : -les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; -les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; -la mise en oeuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier ; -les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ; -être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ; -être capable de s'assurer de la mise en oeuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ; - assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Attestation de compétence - formation du personnel d'encadrement de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante - travaux de sous-section 3 - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00035535	du 01/01/2018 au 31/12/2021	Mérignac (33)	AMAXTEO		MON COMPTE FORMATION	FPC
00257554	du 01/01/2022 au 31/12/2023	MÉRIGNAC (33)	AMAXTEO		MON COMPTE FORMATION	FPC